



Rapport UC1 CQP MAM mention Aïkido

Ce rapport est partie intégrante à l'UC1 « Concevoir un projet d'enseignement en Aïkido »

Ce rapport est à rédiger par chaque candidat se présentant à l'examen CQP MAM quel que soit son cursus (examen sec ou formation) et quel que soit son allègement s'il en a eu un.

Le rapport devra décrire les séances dans lesquelles le candidat a eu l'occasion d'intervenir pour animer des cours d'aïkido pour un public d'adultes et /ou d'enfants, soit comme adjoint à un enseignant diplômé d'état, soit en autonomie complète comme le permet le BF.

Ce rapport doit être transmis par mail en **format électronique PDF** au siège de l'organisme de formation (formation@aikido.com.fr) **en même temps que l'inscription à l'examen final**. Le candidat apportera deux exemplaires papier le jour de l'examen (un exemplaire pour le jury et un pour lui).

Exigences de formalisation obligatoires :

- Rédaction en français ;
- Écriture dactylographiée ;
- **Présence d'une page de garde indiquant les références (nom, prénom, licence, club) du candidat ;**
- Pagination avec sommaire ;
- 5 à 10 pages minimum au format A4 (hors annexes).

Aucune autre forme n'est imposée, mais la présentation des séances pédagogiques reste au centre du dossier.

Le rapport devra être constitué comme suit :

1. Un cycle d'enseignement d'au minimum de 10 séances précisant :

- La typologie du public : sexe, âge, nombre, niveau, grades, spécificités, etc. ;
- Le descriptif des horaires d'intervention (volume, répartition) ;
- La présentation du cycle (durée, étalement dans la saison) ;
- Les objectifs du cycle et des séances ;
- Le contenu des séances (au moins la moitié des plans de cours, dont le premier cours du cycle et le dernier) ;
- Le bilan des séances.

Au cours de ce cycle, le candidat précisera la nature de son implication personnelle :

- Animation, enseignement en autonomie, accompagnement, etc. ;
- Degré d'autonomie et responsabilité, relation avec l'enseignant principal de la structure s'il y en a un ou avec les autres acteurs qui participent à l'animation dans la structure ;
- Protocole d'évaluation mis en œuvre.

2. Bilan personnel de l'action menée :

Au-delà des retours propres à chaque séance, le candidat devra formuler un bilan global de l'action conduite au sein de la structure associative, à partir d'un processus d'évaluation :

- Évolution constatée entre le début et la fin du cycle : points positifs / négatifs ;
- Problèmes rencontrés, appuis sollicités, solutions activées ;
- Progressions, stagnations ou régressions constatées au sein des publics (à partir de critères prédéfinis) ;
- « Si c'était à refaire », quelles modifications à apporter ?
- Bilan personnel.

RAPPEL : Référentiel de compétences et d'activités de l'UC 1

UC 1 : Concevoir un projet d'enseignement	
1.1 Prend en compte les caractéristiques biologiques des pratiquants :	
	- Identifie les systèmes osseux sollicités lors de la pratique de la mention ;
	- Comprend les mécanismes de la contraction musculaire ;
	- Identifie les principales chaînes musculaires concernées par la pratique de la mention ;
	- Comprend les principes biomécaniques des techniques fondamentales de la mention et les principes de l'interaction motrice
	- Explicite les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique de la mention
	- Mobilise les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être
1.2 Construit une progression technique :	
	- Propose et met en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1 ^{er} dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent ;
	- Explique et transmet l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention.
1.3 Construit un environnement pédagogique propice à l'apprentissage :	
	- Comprend les étapes de l'apprentissage moteur ;
	- Mobilise les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté.
1.4 Conçoit une action d'enseignement dans la mention concernée :	
	- Identifie les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement ;
	- Identifie son contexte spécifique
	- Définit les caractéristiques et les attentes du public concerné ;
	- Propose et met en place une progression cohérente dans son action d'enseignement ;
	- Définit des objectifs de séance en lien avec un thème donné ;
	- Construit des techniques adaptées aux objectifs de la séance ;
	- Construit un plan de séance cohérent ;
	- Élabore un cycle logique de séances ;
	- Construit un programme annuel de séances ;
	- Adapte l'action d'enseignement au public concerné ;
	- Définit un programme de passage de grade en club ;
	- Construit les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.

L'épreuve d'examen de l'UC1 se déroulant comme suit :

Après tirage au sort d'un sujet, le candidat prépare pendant 60 minutes maximum (en fait 45 min le jour de l'examen), un programme ou cycle d'enseignement pour une population donnée.

Cette préparation est suivie d'un exposé du candidat et d'un entretien avec les 2 évaluateurs qui reprendra les éléments contenus dans le rapport. La durée de l'exposé et de l'entretien n'excédera pas 30 minutes.